



COMPTE RENDU

Commission Emploi Formation – France Télévisions

Réunion du vendredi 6 février 2026 – 14h00 / 17h30

Participants

Membres de la commission :

Christophe Bailleau (excusé) – DOPOM Malakoff

Maoulida Boinahery – Mayotte

Nathalie Bourez – Polynésie française

Stéphane Burdet- Siège.

Rémi Defrance – Guadeloupe

Steeven Gnipate – Nouvelle-Calédonie, président de la commission Emploi Formation

Nelson Kaudre – Nouvelle-Calédonie

Malika Lakhdar – Corse

Jean-Hugues Lec Kao – La Réunion

Myriam Lelorieux – Saint-Pierre-et-Miquelon

Stéphane Lupon – Martinique

Xavier Naizet – Réseau Orléans

Jean-Michel Seybald – Siège

Chloé Tempereau (excusée) – Brest

Stéphanie Vili – Wallis-et-Futuna

Représentants de la direction / RH :

Jean Chrétien

Béatrice Le Fouest

Sandrine Rako

Frédéric Duval

Sarah Cheriet

Florence Follea

Jide Nganga

Sylvia Madeira

Documents étudiés

- Projet de Plan de Développement des Compétences (PDC) 2026 et son annexe
 - Note d'orientation de la formation
-

Objet de la réunion

La commission Emploi Formation s'est réunie afin de prendre connaissance du projet de Plan de Développement des Compétences 2026, d'en comprendre les modalités de construction, les orientations retenues, ainsi que le cadre budgétaire présenté par la direction.

Il a été rappelé que le budget formation 2026 s'élève à environ 6,7 millions d'euros, en baisse par rapport à l'exercice précédent.

Les échanges de la commission se sont appuyés sur le projet de Plan de Développement des Compétences 2026 et ses annexes, tels que transmis aux membres de la commission préalablement à la réunion.

Construction du Plan de Développement des Compétences

En introduction, Jean Chrétien et Béatrice Le Fouest ont rappelé que le Plan de Développement des Compétences est principalement construit à partir des demandes de formation formulées par les salariés et leurs managers lors des entretiens annuels, sur la période d'avril à juillet.

L'Université France Télévisions (UFTV) établit un plan stratégique de formation, en lien avec les orientations de l'entreprise. Il a été rappelé que France Télévisions présente chaque année le plan de formation, conformément à un engagement pris depuis cinq ans.

Le plan de formation est directement lié à la politique de l'entreprise, aux évolutions organisationnelles, aux changements d'outils et aux transformations des métiers, nécessitant un accompagnement spécifique des salariés.

Outils et gestion des demandes de formation

Il a été précisé que le Plan de Développement des Compétences est financé exclusivement sur les fonds propres de l'entreprise, avec un budget en baisse pour l'exercice 2026.

Environ 80 % des formations proposées relèvent du catalogue de l'UFTV. Les demandes de formation étaient précédemment gérées via l'outil *SuccessFactors*. Un nouvel outil est en cours de déploiement, avec une mise en service prévue courant avril, à travers MonKiosque Formation.

Ce nouvel outil permettra notamment :

- l'accès à l'ensemble des modules de formation du catalogue UFTV ;
- la consultation de l'historique des demandes de formation des collaborateurs ;
- la visualisation des avis des managers et des ressources humaines.

Il a été indiqué que l'ensemble des demandes de formation est analysé, même si certaines réponses n'ont pas toujours été formalisées jusqu'à présent, situation que le nouvel outil doit permettre d'améliorer.

Cadre budgétaire et spécificités Outre-mer

Il a été rappelé que le PDC 2026 correspond aux demandes de formation formulées en 2025.

Concernant les territoires d'Outre-mer, il a été précisé que les frais de mission liés aux formations sont imputés sur le budget formation, contrairement au réseau métropolitain où ces frais relèvent du fonctionnement des antennes. Ce choix vise à ne pas freiner l'accès à la formation des salariés ultramarins, compte tenu des coûts de transport élevés.

Le budget formation 2026, présenté dans les documents soumis aux CSE avec une lecture par filière, s'élève à environ 6,7 millions d'euros (pages 11, 13 et 16 des documents transmis).

Parcours professionnels, reconversions et évaluation des formations

S'agissant des reconversions professionnelles, il a été indiqué qu'un comité mobilité se réunit chaque mois. Les dossiers de reconversion sont construits conjointement par le salarié, le manager et les ressources humaines. Il a été précisé que l'instruction d'un dossier de reconversion n'est possible que lorsqu'un poste est clairement identifié en sortie, avec une fiche de poste existante.

France Télévisions compte entre 250 et 300 formateurs internes. Pour certains cursus, des appels d'offres sont lancés auprès d'organismes de formation externes.

Le niveau d'évaluation des formations atteint environ 50 %. Un retour sur les acquis est proposé six mois après chaque formation, sous forme d'évaluation en e-learning.

Il a été rappelé que, conformément aux objectifs de l'entreprise, un bilan est réalisé sur une période de six ans afin de vérifier qu'un salarié a bénéficié d'au moins une formation et d'un entretien individuel. À France Télévisions, cette fréquence est en moyenne de trois ans. À titre indicatif, selon les données présentées pour l'année 2024, 313 salariés n'avaient pas bénéficié de formation sur les trois dernières années.

Présentation des axes du PDC 2026

La direction a présenté les principaux axes du projet de PDC 2026, notamment :

- des formations liées aux réseaux sociaux, en lien avec la direction du numérique, sur la base du volontariat pour les journalistes ;
- des actions portant sur la sécurité des personnels en reportage, incluant des rappels en matière de secourisme et de droit à l'image ;
- des formations techniques destinées aux nouveaux CDD, techniciens et personnels de régie ;
- la question des formations de dronistes, avec un point d'attention concernant certaines pratiques à France 3. Pour les Outre-mer, il a été indiqué que le dossier était en cours d'instruction.

Il a également été rappelé qu'un livret d'accueil existe pour les nouveaux entrants, journalistes et personnels techniques et administratifs, et que les services RH et les managers disposent de ressources dédiées.

Échanges à partir de situations concrètes liées à l'organisation des formations

La commission a interrogé la direction à partir de plusieurs situations concrètes liées à l'organisation, à la diffusion et à l'annulation de formations, faisant apparaître des difficultés d'anticipation et d'information pour les établissements.

L'un de ces échanges a notamment porté sur l'annulation d'une session de formation organisée par l'Université France Télévisions (Master class Alpha7 – TV France), à laquelle deux OPV étaient inscrits sur liste d'attente.

Il a été rappelé que cette formation avait été annulée en raison d'un nombre insuffisant de stagiaires, l'information ayant été communiquée quatre jours avant le départ prévu, ce qui a entraîné des difficultés organisationnelles pour les salariés concernés. Il a également été indiqué que les dates et codes d'inscription avaient été transmis tardivement au RRH local.

À partir de cet exemple et d'autres situations évoquées, la commission a interrogé la direction sur les modalités de diffusion des formations, les conditions permettant d'atteindre les quorums requis, ainsi que sur les leviers d'anticipation permettant de limiter l'impact des annulations tardives sur les équipes.

La direction a indiqué que ces situations pouvaient être liées à des contraintes de disponibilité des stagiaires (congrés, remplacements) et qu'une meilleure anticipation, notamment via la diffusion en amont des prévisionnels, devait permettre de réduire ce type de difficultés.

Échanges relatifs à la formation au droit à l'image en Outre-mer

Au cours des échanges, une proposition a été formulée concernant la mise en place d'une formation au droit à l'image, destinée à l'ensemble de la chaîne de fabrication de l'information et du numérique dans les territoires d'Outre-mer.

Il a été souligné que, dans le contexte actuel, la circulation et la récupération d'images issues de multiples supports, notamment des réseaux sociaux, peuvent exposer les rédactions à des risques juridiques, certaines images ne devant pas être diffusées.

En réponse, Monsieur Chrétien a indiqué ne pas être opposé à cette proposition. Madame Madeira a précisé que chaque année, au moins une station bénéficie déjà de ce type de formation.

Il a par ailleurs été rappelé que la commission a proposé que les ressources humaines communiquent systématiquement les calendriers de formation aux présidents et présidentes des commissions Emploi Formation, et que ces derniers soient mis en copie des convocations adressées aux stagiaires. La direction a indiqué qu'elle étudierait la faisabilité de cette proposition.

Suites

Les échanges intervenus lors de cette réunion ont permis d'identifier plusieurs points d'attention et propositions (formation droit à l'image, convocations) qui alimenteront les travaux ultérieurs de la commission Emploi Formation, dans le cadre de son mandat.

Fait à Paris le 9 février 2026

Steeven GNIPATE

Président de la commission Emploi Formation -CSEC

France Télévisions